

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2020

Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette  
B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette

**Concerne :** Mise à l'ordre du jour du prochain Conseil communal d'un point concernant la **pratique d'inscription (ou de non-inscription) sur le registre national des personnes physiques, respectivement sur le registre d'attente.**

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Échevins,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch vient d'annoncer le report du 2<sup>ème</sup> vote sur le Plan d'aménagement général (PAG) de la Ville. Or, depuis le premier vote en séance du Conseil communal le 8 mars 2019, apparemment nombreuses et nombreux citoyen.ne.s se sont vu.e.s refusé.e.s l'inscription sur le regsitre national des personnes physiques (RNPP), voire leur dégradation sur le registre d'attente. Cette démarche de l'administration communale a de lourdes conséquences pour les concerné.e.s.

J'aimerais dès lors discuter de la légalité et de la légitimité de cette démarche, des documents à produire par les concerné.e.s (et de leur caractère potentiellement intrusif et/ou abusif) ainsi que des directives au personnel de l'Etat civil et notamment du Biergeramt données par l'Echevin responsable.

Afin d'objectiver le débat et de se faire une idée de l'ampleur du phénomène, il serait fort utile que le Collège des Bourgmestre et Echevins informe les conseillers communaux sur le nombre de personnes qui n'ont pas été inscrites sur le RNPP, qui ont été directemet inscrites sur le registre d'attente et qui ont été dégradées (ou menacées d'être dégradées) sur le registre d'attente sur base du 1<sup>er</sup> vote du PAG par le Conseil communal.

Or, depuis l'annonce du report du 2<sup>ème</sup> vote et l'avis des ministres de l'Intérieur et du Logement (en réponse à la question parlementaire no. 2410), la question de la pratique actuelle et future devient imminente.

En me référant à l'article 13 de la loi communale, je vous prie de mettre ce point sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil communal de notre ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins l'expression de ma parfaite considération.

Marc Baum,  
Conseiller communal